

Séance extraordinaire du 30 mars 2009



2009-03
68

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 30 mars 2009 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Dépôt de l'avis de convocation de séance spéciale et preuve de sa publication dans les délais prescrits. Après vérification du quorum, madame la mairesse demande une proposition d'ouverture d'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

2009-03
69

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les conseillers étant présents, il est proposé par M. Richard Morin appuyé par Mme Lise Roy et unanimement résolu de renoncer à l'avis de convocation.

Adopté unanimement.

2009-03
70

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Constatation de la validité de l'avis de convocation
- 2 - Renonciation de l'avis à convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 9 mars 2009

- 5 - Société protectrice des animaux
 - 5.1 - Entente de service
 - 5.2 - Procédure d'émission de licence
- 6 - Petite Séduction
 - 6.1 - Budget préliminaire
- 7 - Caméra thermique
- 8 - Budget de l'Office Municipal d'habitation pour 2009
- 9 - Dépôt du procès-verbal d'ouverture de soumissions
- 10 - Genivar
 - 10.1 - Offre de service projet de géomatique
 - 10.2 - Présentation des résultats, de l'étude du bassin versant, Ruisseaux Vaseux
- 11 - Travaux publics
 - 11.1 - Octroi d'un mandat de balayage des rues
 - 11.2 - Stationnement Buteau
 - 11.3 - Peinture pick up de la municipalité
- 12 - Urbanisme
 - 12.1 - Gestion de projet (Entrées de village)
 - 12.2 - Centre acéricole
 - 12.3 - Crottin de cheval
- 13 - Clôture et levée de la session

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-haut en y ajoutant l'item suivant:

12.3 Crottin de cheval

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2009-03
71

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MARS 2009

4.1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MARS 2009:

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 9 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal corrigé de la session régulière du 9 mars 2009, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Corrections à effectuer directement au PV du 2009-03-09,: Item 14.01

- Corriger la distribution des heures de formation
- Corriger "Assurances équipement de la municipalité"
 - payer les frais de réparation pour bris d'équipement en cas de défectuosité technique, d'accident ou de vol.

Adoptée unanimement.

05 - SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

5 - SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

2009-03
72

05.01 - ENTENTE DE SERVICE

5.1 -ENTENTE DE SERVICE SPA;

Attendu que la **S.P.A.** est un organisme de protection des animaux sans but lucratif et reconnu comme organisme de charité;

Attendu que la **S.P.A.** offre un service de contrôle et de protection des animaux de compagnie aux municipalités de Beauce Sartigan depuis plusieurs années;

Attendu que la **MUNICIPALITÉ** a un règlement municipal, concernant les animaux de compagnie, à faire respecter;

Attendu que la **MUNICIPALITÉ** a besoin des services de contrôle et de protection des animaux de compagnie sur son territoire;

Attendu que la **S.P.A.** a déposé un projet de contrat à intervenir avec la **Municipalité** lequel reprend le même contenu que le projet déjà approuvé par la résolution # 2008-11-238;

Attendu que l'impact financier de ce contrat est estimé à 3.150\$, savoir:

- 1.75\$ x 1800 résidents = 3,150\$

Attendu que le budget 2009 prévoit les sommes suffisantes pour couvrir cette dépense;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement:

- d'adopter le projet d'entente de services avec la Société Protectrice des Animaux de Beauce Etchemin;
- de mandater Mme Huguette Plante, mairesse, et M. Marc André Doyle, directeur général, pour sa signature;

Adoptée unanimement.

2009-03
73

05.02 - PROCÉDURE D'ÉMISSION DE LICENCE

5.2- PROCÉDURES D'ÉMISSION DES LICENCES;

Attendu que la réglementation municipale prévoit l'émission annuelle de licences de chiens;

Attendu que la **Société Protectrice des Animaux de Beauce Etchemin (S.P.A.)** est responsable de l'identification des animaux et de la procédure d'émission des licences;

Attendu que le règlement de taxation 2009 prévoit une tarification de 25\$ par licence;

Attendu que le fruit de cette tarification est remis, entièrement à la **S.P.A.**, afin de couvrir les coûts d'émission des licences et de maintien du registre permanent des licences;

Attendu que par le biais de sa résolution 2008-11-238 la **Municipalité** proposait:

- de modifier, dès l'exercice financier 2009, la procédure d'émission des licences de chien
- de s'associer plus directement avec la S.P.A. de réduire les coûts et les irritants liés au maintien du registre des animaux et à l'émission des licences.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet appuyé par M. Claude Grondin et unanimement résolu:

- d'autoriser la direction générale de la **Municipalité** à procéder, conjointement avec la S.P.A., à la confection du registre des animaux et à l'émission des licences de chiens. À cette fin:
 - Émettre gratuitement les licences de chiens et inscrire le coût de cette dépense au panier des services offerts à même la taxe foncière
 - Ajuster le compte de grand livre 02-290-00-419 d'un montant de 1,500 \$ afin de garantir la couverture de la dépense excédentaire.
- en contre partie de l'implication municipale demander à la **S.P.A.** d'accepter que seulement 50% du montant qui lui aurait été normalement versé pour l'émission des licences
- de modifier le règlement de taxation 2009 et le règlement de contrôle des animaux, à l'item des tarifications pour services, de telle sorte que le règlement prévoit:
 - une procédure de déclaration des animaux par les propriétaires et l'émission sans frais des licences
 - une procédure d'intervention pour les clients délinquants avec tarification de licence et tarification de l'intervention de la **S.P.A.**
- d'autoriser la direction générale à préparer et diffuser un dépliant expliquant les nouvelles règles de déclaration des chiens et l'émission des licences.

Adopté sur division: Pour 5

Contre 1

06 - PETITE SÉDUCTION

6- PETITE SÉDUCTION :

2009-03
74

06.01 - BUDGET PRÉLIMINAIRE

6.1- BUDGET PRÉLIMINAIRE (PETITE SÉDUCTION)

Attendu que la candidature de la municipalité de La Guadeloupe a été retenue pour la réalisation d'une émission télévisée (Radio canada) de la "Petite Séduction";

Attendu que la cote d'écoute de cette émission dépasse les 800,000 téléspectateurs;

Attendu que cette émission sera une plate forme importante de promotion pour la municipalité de La Guadeloupe;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet appuyé par Mme Lise Roy et unanimement résolu d'appuyer financièrement et logistiquement le comité de coordination de "La Petite Séduction" par les moyens suivants:

- Effectuer gratuitement la comptabilité des activités par le biais du secrétariat municipal.
- Dégager un budget maximal de 2,000\$ pour la logistique d'organisation.
- Affecter cette dépense au budget de promotion de la municipalité.

Adopté unanimement

2009-03
75

07 - CAMÉRA THERMIQUE

7- CAMÉRA THERMIQUE;

Attendu le plan triennal d'immobilisation 2009 adopté lors de la séance spéciale d'adoption du budget du 8 décembre 2008, à la résolution 2008-12-295;

Attendu que ce plan prévoyait l'acquisition, par le service de protection contre l'incendie, conjointement avec la municipalité de St Évariste, d'une caméra thermique;

Attendu la soumission de CMP MAYER inc. déposée devant ce conseil et faisant partie intégrante de cette résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly appuyé par M. Claude Grondin et unanimement résolu:

- D'adopter le volet A, de la proposition de CMP MAYER inc., au montant de 12,800\$ avant taxes.
- De dégager un montant de 5,000\$ du budget d'immobilisation afin de couvrir une partie du coût.
- La partie résiduelle, déduction faite de la part de la municipalité de St Évariste également de 5,000\$, dépense non prévue + taxes non récupérables, sera déduite du budget d'opération 2009 du service de pompiers ou devra être couverte par une activité de financement du corps de pompiers.
 - le déboursé ne sera autorisé et la commande effectivement passée qu'une fois le financement complètement fermé.

Adopté unanimement

**2009-03
76**

08 - BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR 2009

8 - BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR 2009 :

Attendu le rapport d'approbation budgétaire de la Société d'Habitation du Québec, pour l'exercice 2009, concernant l'Office Municipal d'Habitation de la Guadeloupe, déposé en séance de conseil et faisant partie intégrante de cette résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet appuyé par Mme Lise Roy et unanimement résolu:

- d'autoriser la direction générale à procéder au déboursé de 4,839\$ à l'ordre de l'Office Municipal d'Habitation de La Guadeloupe, constituant la cote part de la municipalité (10% du déficit) au budget de fonctionnement 2009 de l'Office.

Adopté unanimement

**2009-03
77**

09 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

9- DÉPÔT DES PROCÈS VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Dépôt du procès verbal de soumissions dont **l'ouverture a eu lieu le 2009-03-13** pour faire partie intégrante de cette résolution.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet appuyé par Mme Lise Roy et unanimement résolu d'adopter les résultats suivants des soumissions:

- Démolition de l'immeuble du 382 à 390 9e rue Ouest:
 - Gérald Poulin pour une facture maximale de 2,262\$ incluant la démolition des fondations.
- Entretien électrique:
 - Projet 1 Éclairage de rues:

- RCM Électrique 70\$ par intervention / poteau
- Projet 2 Entretien des systèmes
 - RCM Électrique 70\$ / hrs
- Projet 3 Entretien des bâtiments
 - RCM Électrique 70\$ / hrs

Dépôt du procès verbal de soumissions dont **l'ouverture a eu lieu le 2009-03-20** pour faire partie intégrante de cette résolution.

- Entretien ménager des bâtiments municipaux et des parcs
 - Aucune soumission

Il est proposé par M. Richard Fluet appuyé par Mme Lise Roy et unanimement résolu :

- D'offrir ce contrat aux personnes que les conseillers pourront identifier jusqu'à la prochaine séance régulière du conseil;
- s'il n'y a alors toujours pas de dépôt de proposition, reprendre le processus de publication de l'offre d'entretien ménager à temps partiel pour les bâtiments et les parcs de la municipalité.

Adopté unanimement

10 - GENIVAR
10-GENIVAR

2009-03
78

10.01 - OFFRE DE SERVICE PROJET DE GÉOMATIQUE

10.1- OFFRE DE SERVICE PROJET DE GÉOMATIQUE

Attendu le mandat de transfert des données géomatiques d'infrastructures précédemment confié à Genivar;

Attendu la demande du comité des travaux publics visant à inscrire Génivar en participation aux coûts;

Attendu l'offre de Génivar déposée devant ce conseil pour faire partie intégrante de cette résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement:

- D'accepter l'offre de réduction des tarifs horaires
 - de 66\$ / hrs à 49\$ / hrs pour un ingénieur junior
 - de 45\$ / hrs à 35\$ / hrs pour une auxiliaire technique
- De confirmer la banque horaire du projet à hauteur de:
 - 20 hrs ingénieur junior x 49\$ = 980\$
 - 45 hrs auxiliaire technique x 35\$ = 1,575\$

Ces montants ne représentent pas de déboursés supplémentaires et viennent préciser les engagements antérieurs du conseil.

Adopté unanimement

10.02 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS, DE L'ÉTUDE DU BASSIN VERSANT, RUISSEAUX VASEUX

10.2- PRÉSENTATION DES RÉSULTATS, DE L'ÉTUDE DU BASSIN VERSANT, RUISSEAU VASEUX;

Dépôt du rapport de Genivar concernant la captation des eaux pluviales en provenance de différentes zones du bassin versant et proposition de stratégies en fonction de chacune d'elles.

Prochaines rencontres:

- MRC Beauce Sartigan, le 2009-04-21, formation du MRN et du MDDEP concernant les interventions dans les cours d'eau et le drainage des bassins.
- Rencontre municipalité de St Évariste le 2009-04-22 sur l'apport des eaux de surface des zones S1 + S2 et des travaux nécessaires à leur contrôle et leur conduite.

Dossier à être étudié plus à fond par le comité de travaux publics avant la rencontre avec St Évariste, surtout en ce qui concerne les zones S1 et S2

11 - TRAVAUX PUBLICS

11- TRAVAUX PUBLICS

2009-03
79

11.01 - OCTROI D'UN MANDAT DE BALAYAGE DES RUES

11.1- OCTROI D'UN MANDAT DE BALAYAGE DES RUES;

Attendu la nécessité de procéder à l'octroi d'un mandat de balayage de rues;

Attendu les appels d'offre de service de :

- Les entreprises Classique
- Les Services Danago

En conséquence

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement de confier le balayage de rues aux Entreprises Classiques inc., au coût de 120.00\$ / hrs, sans frais de transport, le tout suivant l'offre de service déposée au soutien du présent procès-verbal sous la cote 11.1 pour en faire partie intégrante.

Adopté unanimement,

11.02 - STATIONNEMENT BUTEAU

11.2- STATIONNEMENT BUTEAU:

Sujet reporté au comité des travaux publics

11.03 - PEINTURE PICK UP DE LA MUNICIPALITÉ

11.3- PEINTURE PICK UP DE LA MUNICIPALITÉ

Sujet reporté à la prochaine séance régulière du conseil

12 - URBANISME

12- URBANISME

Dépôt du programme de formation pour les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de La Guadeloupe

12.01 - GESTION DE PROJET (ENTRÉES DE VILLAGE)

12.1 GESTION DE PROJETS (ENTRÉES DE VILLAGE)

Sujet reporté à la séance régulière du mois d'avril

2009-03
80

12.02 - CENTRE ACÉRICOLE

12.2 CENTRE ACÉRIQUE

Attendu le projet d'investissement de la Société de Développement Industriel La Guadeloupe (SDIG) dans un centre de transformation acéricole dans l'immeuble du 295, 14e Avenue, La Guadeloupe;

Attendu le projet de marché public déposé par la ville de St Georges de Beauce auprès de la MRC Beauce Sartigan et de différents ministères, sollicitant une part de financement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly appuyé par M. Claude Grondin et unanimement résolu de mandater la direction générale de la municipalité ainsi que la Société de Développement Industriel de La Guadeloupe:

- À préparer un projet de modification de l'immeuble du 295, 14e Avenue, La Guadeloupe et à cette fin de recourir aux services d'un architecte et d'un ingénieur.
- À obtenir des esquisses préliminaires et des estimés techniques pour la réalisation du projet
- À présenter différentes demandes de support financier, afin de créer un effet de levier quant à l'investissement de 400,000\$ réalisé par la SDIG et la municipalité, et ce auprès de différents ministères, la MRC, et différents organismes.

Adopté unanimement

**2009-03
81**

12.03 - CROTTIN DE CHEVAL

12.3- CROTTIN DE CHEVAL

Les conseillers ont reçu plusieurs plaintes à l'égard de chevaux, appartenant à M. Clermont Veilleux, lesquels sont montés par des tiers et circulent dans les rues et les espaces publics de la municipalité. Les randonneurs ne ramassent pas le crottin des chevaux laissé sur les emprises publiques.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly appuyé de Mme Lise Roy et unanimement résolu que M. Clermont Veilleux soit rencontré par le directeur général et qu'il soit informé de ses responsabilités et obligations quant à la circulation d'animaux sur les espaces publics municipaux.

Adopté unanimement

**2009-03
82**

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Lise Roy appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 22.00 hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.